**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU**  
**PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion d'experts sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel   
et le changement climatique**

**19 – 20 juin 2024 (Partie I)**

**Siège de l'UNESCO, Paris**

**25 – 26 septembre 2024 (Partie II)**

**En ligne**

**Rôles et risques**

#### RISQUES ET RÔLES POUR LE PATRIMOINE VIVANT

Le présent document décrit certains des principaux rôles et risques pour le patrimoine culturel immatériel dans le contexte de l'urgence climatique. Le modèle bien établi de « double fonction » pour le patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence, tel qu'il est défini dans les Principes et modalités opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence[[1]](#endnote-1) s'applique également au patrimoine vivant dans le contexte du changement climatique. D'une part, le patrimoine culturel immatériel risque de subir les effets négatifs du changement climatique et, d'autre part, il a un rôle positif à jouer en tant que source de résilience et de rétablissement pour se préparer à et limiter les risques et les effets du changement climatique et pour renforcer l'atténuation du changement climatique.

La section 1 examine certains des risques que le changement climatique fait peser sur le patrimoine culturel immatériel, notamment les impacts directs et indirects sur la pratique, les ressources et la transmission du patrimoine culturel immatériel. La section 2 passe en revue certains des rôles positifs essentiels du patrimoine culturel immatériel dans l'urgence climatique, notamment l'identification, l'évaluation et le suivi du changement climatique et ses impacts ; la préparation à et la limitation des impacts liés au climat ; la promotion et la facilitation de l'adaptation sociétale et environnementale au changement climatique ; la gestion des processus d'adaptation au changement climatique ; et la contribution directe à l'atténuation des émissions de carbone.

Il existe plusieurs milliers d'études de cas publiées, couvrant tous les environnements et pays, qui décrivent l'utilisation du patrimoine culturel immatériel ou des systèmes de savoirs locaux pour surveiller ou limiter les effets du changement environnemental, des catastrophes naturelles ou l’urgence climatique, et qui modélisent les stratégies possibles d'adaptation au changement climatique[[2]](#endnote-2). Mais nous avons besoin d'une structure ou d'un cadre global à laquelle/auquel intégrer ces cas d’étude individuels et qui peuvent alors être précisés davantage à travers l’incorporation de nouvelles études de cas. Bien qu'il existe des modèles pour certains systèmes de savoirs, comme les savoirs traditionnels liés à l’écologie ou les savoirs autochtones, aucun cadre de ce type n'existe actuellement pour le patrimoine culturel immatériel. En particulier, nous devons comprendre : a) comment les menaces ou les pertes pour le patrimoine culturel immatériel prennent forme à long terme ; et b) l'impact de certaines situations d'urgence sur la transmission et la viabilité du patrimoine culturel immatériel.

#### 1. Risques pour le patrimoine culturel immatériel

Les menaces que font peser le changement climatique et les situations d'urgence qui en découlent sur le patrimoine culturel immatériel sont multiples, liées à d'autres formes d'urgence et aggravées par celles-ci de manière complexe. Ces menaces peuvent aller des effets immédiats et absolus des catastrophes liées à des risques majeurs, entraînant la dégradation, la disparition et la destruction de lieux, de pratiques et de porteurs, jusqu'à des processus plus lents mais tout aussi dangereux tels que la perte d'habitat, la précarité croissante des moyens de subsistance des communautés, ainsi que l'immigration et l'émigration. Cependant, la nature structurée et les interrelations de ces risques sont mal comprises et modélisées.

L'exercice et la jouissance des droits culturels et d’autres droits humains s’y rattachant, garantis par le droit international, constituent un cadre essentiel pour la description et la caractérisation des risques que le changement climatique fait peser sur le patrimoine culturel immatériel et représente une perspective importante à considérer dans le développement de la présente Note d’orientation sur le patrimoine culturel immatériel et le changement climatique.[[3]](#endnote-3)

#### 1.1 Perte ou transformation des lieux et déplacement

Étant donné que de nombreuses formes de patrimoine culturel immatériel sont profondément ancrées dans un lieu, les menaces qui pèsent sur ces derniers sont extrêmement dangereuses pour sa viabilité.[[4]](#endnote-4) L'attachement à un lieu peut être menacé soit par la perte du lieu, soit par le déplacement de la communauté. Qu'elle soit rapide (résultant de catastrophes soudaines) ou lente (comme la transformation de l'habitat ou l'élévation du niveau de la mer), la perte ou la transformation des structures bâties, des espaces de pratique et de représentation, des ressources environnementales et des habitats, frappe profondément les moyens de subsistance, l'identité et la spiritualité, et menace la capacité d'une communauté à se reproduire et à assurer la transmission de son patrimoine culturel immatériel aux générations futures.[[5]](#endnote-5) Le déplacement d'une communauté et la perte des contextes sociaux, spirituels et matériels pertinents sont largement reconnus comme une menace primordiale pour la sauvegarde et la transmission du patrimoine culturel immatériel, de même que les impacts sur le patrimoine culturel immatériel des communautés qui accueillent les communautés déplacées.[[6]](#endnote-6)

Parmi les conséquences de la perte de lieu et du déplacement, on peut citer la perte d'accès aux autres membres de la communauté, aux ancêtres, aux sites, espaces et paysages familiers, ainsi qu'aux matériaux nécessaires à la reproduction du patrimoine culturel immatériel.[[7]](#endnote-7) Le déplacement dissocie les communautés de leur contexte social, matériel et environnemental et de leurs filets de sécurité. Des menaces supplémentaires pèsent alors sur le patrimoine culturel immatériel dans les lieux de réinstallation ou de refuge, également en raison de la perte d'accès aux marchés ou du déplacement de ces marchés. Si les menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel immatériel semblent évidentes, la nature précise des conséquences de la perte de lieu et du déplacement, et leurs coûts, ne sont pas bien compris. Les éléments du patrimoine culturel immatériel sont certainement transférables, mais nous devons comprendre comment ce patrimoine culturel immatériel peut être compromis ou transformé au cours du processus, et l'équilibre entre les aspects négatifs et positifs de cette transformation.

#### 1.2 Conséquences sur les ressources et les moyens de subsistance

La transmission continue du patrimoine culturel immatériel dépend du bien-être et de la cohésion de la communauté porteuse et de ses moyens de subsistance. Les effets du changement climatique sur l'offre de services de santé et d'éducation, d'infrastructures et d'emplois, menacent directement les communautés et leur capacité à exploiter, interpréter et transmettre le patrimoine culturel immatériel. Le fait de limiter les conséquences des menaces liées au changement climatique sur les moyens de subsistance des communautés, y compris les systèmes de subsistance, les denrées alimentaires et les pratiques alimentaires, les plantes et les animaux sauvages et domestiques, l'accès au marché et la génération de revenus sous toutes ses formes, est donc essentiel pour la transmission et la viabilité à long terme du patrimoine culturel immatériel.[[8]](#endnote-8)

#### 1.3 La recherche, l'intervention et l'aide en tant que menaces

Les interventions bien intentionnées, y compris l'aide humanitaire et l'implication des organismes publics et des chercheurs, peuvent constituer une menace supplémentaire pour l'intégrité et la viabilité du patrimoine culturel immatériel après une catastrophe. Les gestionnaires de catastrophes et les agences humanitaires, souvent avec le soutien des politiques nationales et des rapports de recherche, peuvent avoir un impact négatif sur le patrimoine culturel immatériel en proposant une assistance inadéquate (denrées alimentaires, matériaux pour les abris, etc.), en recommandant ou en mettant en œuvre des politiques de déplacement et d'expulsion, et en compromettant les savoirs locaux et les mécanismes de résilience. Les connaissances spécifiques sur les risques et les stratégies de gestion des risques tirées du patrimoine culturel immatériel sont souvent extraites et utilisées à des fins instrumentales par ces agents externes ; de telles actions risquent de décontextualiser ces connaissances des contextes qui leur donnent un sens pour les communautés et qui garantissent leur transmission continue.[[9]](#endnote-9)

#### 2. Rôles du patrimoine culturel immatériel

Le rôle du patrimoine culturel immatériel dans le cadre du changement climatique consiste en au moins trois grands types d'action : 1) Identifier, évaluer, surveiller et modéliser le changement climatique et ses impacts ; 2) soutenir l'adaptation sociétale et naturelle au changement climatique ; et 3) limiter les émissions de carbone.

#### 2.1 Identifier, évaluer, surveiller et modéliser le changement climatique et ses conséquences

Il existe un champ d’action considérable pour renforcer le dialogue entre la recherche sur les conséquences du changement climatique et les systèmes de savoirs locaux, dans l’identification, l’évaluation et le suivi des effets du changement climatique sur les paysages terrestres et marins à l'échelle locale et parfois à plus grande échelle. Les indicateurs locaux des effets du changement climatique (LICCI) couvrent un large éventail d'observations sur les systèmes physiques locaux, notamment les systèmes climatiques, marins et terrestres, la faune et la flore, l'occupation des sols et les processus, ainsi que les systèmes de subsistance.[[10]](#endnote-10) Des défis subsistent, principalement en ce qui concerne la traduction d'observations qualitatives en catégories scientifiques normalisées, l'intégration de données provenant de lieux multiples et de systèmes de savoirs locaux, et la nécessité de développer la communauté de pratique engagée dans l'intensification des observations locales de manière coordonnée et systématique.[[11]](#endnote-11)

Les limites de la confiance dans les prévisions météorologiques et les risques fondés sur les systèmes de connaissances locaux ont fait l'objet d'un débat approfondi, notamment en raison des changements observés dans la variabilité des systèmes naturels.[[12]](#endnote-12) Les prévisions locales concernant les tempêtes et les cyclones, les tremblements de terre, les tsunamis, les inondations et les sécheresses, etc. sont finement adaptées aux conditions et aux paramètres locaux en matière de risque. Le défi ne consiste pas à évaluer l'exactitude des déclarations individuelles, mais plutôt à comprendre comment les prévisions fondées sur les systèmes de savoirs locaux fonctionnent au sein de chaque système de savoirs, et comment elles activent certains types de préparation et de réponse.

#### 2.2 Soutenir l'adaptation sociétale et naturelle au changement climatique

Le rôle le plus important du patrimoine culturel immatériel dans l'action climatique est sans doute sa contribution à l'adaptation sociétale et naturelle au changement climatique, à toutes les échelles temporelles, depuis les situations d'urgence à déclenchement rapide jusqu'aux catastrophes à évolution lente et à l'histoire profonde de l'adaptation. Les connaissances locales ou le patrimoine culturel immatériel sont mis à contribution à chaque étape ou phase du cycle de l'urgence, de la préparation à la réponse et au rétablissement, et les associations locales ou communautaires et les systèmes de gouvernance locaux sont au cœur de la gestion à chaque étape. Parmi les activités d'adaptation auxquelles le patrimoine culturel immatériel contribue, on peut citer : la préparation et la réponse aux situations d'urgence, les systèmes d'alerte précoce, la gestion de l'eau, les stratégies de subsistance, la gestion des zones côtières, marines et terrestres, le développement d'énergies alternatives, ainsi que le développement et le maintien de moyens de subsistance durables[[13]](#endnote-13).

La préparation nécessite un processus adéquat et dirigé par la communauté pour inventorier le patrimoine culturel immatériel et ses détenteurs, documenter les adaptations à long terme réussies aux environnements et aux risques locaux, et préserver la diversité des stratégies de subsistance et des régimes de subsistance. Le patrimoine culturel immatériel permet de préparer ou de sauvegarder les structures, les paysages et les zones de ressources contre les risques connus, de communiquer de manière adéquate et efficace sur les risques climatiques et de contribuer de manière collaborative à la réduction des risques et à la planification de l'adaptation au changement climatique. Le patrimoine culturel immatériel fournit également aux communautés les connaissances et les compétences nécessaires à la sauvegarde, en répartissant le risque de perte de connaissances et en garantissant la viabilité d'une série de mécanismes de transmission.

Au cours de la phase d'intervention, il est essentiel de localiser les détenteurs de connaissances et d'identifier les conséquences sur les ressources, les sites et les espaces essentiels afin de créer une plate-forme pour la réussite du rétablissement. Le patrimoine culturel immatériel, mis à profit par les individus, les communautés et les associations locales, joue un rôle essentiel dans la phase de rétablissement. Il aide les communautés, qu'elles soient sur place ou déplacées, à reconstruire la cohésion sociale, à favoriser la réconciliation et à faciliter le rétablissement, en proposant une assistance mutuelle et des filets de sécurité sociaux, en distribuant de la nourriture et des ressources et en apportant aux survivants le sentiment d'appartenance à la communauté et le soutien psychologique nécessaires à l'intégration sociale. Les cérémonies et routines culturellement familières et appropriées constituent une étape essentielle pour retrouver la confiance et réaffirmer un sentiment d'identité ; la mémoire et l'évaluation des événements et des stratégies d'urgence par la communauté éclairent les réponses futures.

Le patrimoine culturel immatériel est au cœur de la résilience des communautés et du rétablissement des moyens de subsistance. La connaissance locale des ressources, des compétences et des marchés est essentielle à la reprise économique et sous-tend le rétablissement des systèmes de subsistance, qui revêt une importance capitale. Bien que le terme « résilience » soit surutilisé, il est actuellement entendu qu'il ne s'agit pas de restaurer les communautés dans leur état d'avant la catastrophe, ce qui ne ferait que reproduire leur précarité antérieure, mais de modifier les structures fondamentales d'inégalité qui produisent et renforcent les vulnérabilités en premier lieu.[[14]](#endnote-14)

L'orientation communautaire fondamentale du patrimoine culturel immatériel fournit une plateforme pour le développement de modèles d'adaptation au changement climatique au niveau communautaire, similaires à ceux déployés dans le cadre de la réduction des risques de catastrophes au niveau communautaire. De même, la flexibilité et le dynamisme de la majeure partie du patrimoine culturel immatériel le rendent apte à collaborer et à se combiner avec d'autres systèmes de connaissances sur un pied d'égalité pour relever les défis de l'adaptation au changement climatique.

#### 2.3 Limitation des émissions de carbone

La définition scientifique de la limitation ne concerne que la réduction des émissions de carbone, et non la réduction des effets du changement climatique. Bien que la stratégie de l'UNESCO pour l'action sur le changement climatique (SACC) privilégie la sensibilisation au changement climatique et la contribution à de stratégies d'adaptation, « changer les esprits et non le climat »[[15]](#endnote-15), le patrimoine culturel immatériel peut contribuer directement à l'atténuation des effets du changement climatique. Alors que les communautés locales et les peuples autochtones sont rarement, voire jamais, des sources importantes d'émissions de carbone, les savoirs intégrés dans les régimes locaux et autochtones de gestion des incendies, les systèmes agricoles patrimoniaux à faible émission de carbone et la gestion des puits de carbone naturels peuvent contribuer de manière significative à la réduction des gaz à effet de serre et présentent un potentiel considérable de transposition à plus grande échelle[[16]](#endnote-16).

#### 2.4 Autres visions du changement climatique

Le changement climatique et les risques liés au climat peuvent dans certains cas constituer des opportunités - et pas seulement des menaces - pour le patrimoine culturel immatériel. Les situations d'urgence liées au changement climatique ne sont pas inévitablement ou uniformément négatives pour le patrimoine culturel immatériel, mais peuvent au contraire stimuler la pratique, la transmission et la sauvegarde dans des contextes créatifs inédits. Lorsque la perte de détenteurs, de ressources, de lieux et de cohésion communautaire n'est pas d'une ampleur démesurée, les situations d'urgence peuvent susciter un regain d'intérêt pour certains savoirs et pratiques, ou leur modification, ou encore l'émergence d'expressions entièrement nouvelles telles que des mémoriaux ou de nouvelles formes de production artisanale. Les situations d'urgence peuvent également favoriser la réflexion et le débat au niveau communautaire et national sur le rôle et le potentiel du patrimoine culturel immatériel, et déboucher sur des stratégies de sauvegarde nouvelles ou améliorées. Les situations d'urgence permettent ainsi l'émergence de nouvelles formes ou versions du patrimoine culturel immatériel, souvent plus résilientes.

#### 3. Modélisation des risques liés au changement climatique pour le patrimoine culturel immatériel

L'intégration des conséquences positives et négatives de ces différentes menaces dans un cadre global de risque de changement climatique pour le patrimoine culturel immatériel constitue un défi. La capacité d'une communauté à maintenir la transmission intergénérationnelle de son patrimoine culturel immatériel est la condition de base de la viabilité, et le principal défi de la sauvegarde est de soutenir cette « continuité des connaissances et des compétences ».[[17]](#endnote-17) Les théories du risque d'urgence et de la vulnérabilité sont particulièrement bien développées dans le domaine de la recherche et de la politique de réduction des risques de catastrophe, et offrent une matrice à partir de laquelle un modèle ou un cadre d'évaluation des risques liés au changement climatique pour le patrimoine culturel immatériel pourrait être créé.

Quatre questions essentielles doivent être abordées pour modéliser les effets du changement climatique sur le patrimoine culturel immatériel : 1) Comment la pratique et la transmission du patrimoine culturel immatériel devient-elle vulnérable en général ? 2) Comment le patrimoine culturel immatériel est-il vulnérable aux conséquences spécifiques liées au changement climatique et à ses effets cumulés sur d'autres sources de risque ? 3) Quelles sont les mesures de sauvegarde qui s'attaquent directement à ces vulnérabilités ? 4) Comment ces impacts affectent-ils la jouissance des droits culturels et des autres droits humains garantis au niveau international ? Le rapport 2017 du Secrétariat de la Convention de 2003 sur la sauvegarde et la mobilisation du patrimoine culturel immatériel dans le contexte des risques naturels présente les grandes lignes d'un tel modèle. Ici, la vulnérabilité du patrimoine culturel immatériel est comprise en termes d'articulation (par l'expression, la pratique et la performance) des communautés, des lieux et des ressources matérielles, mais également des savoirs. Les menaces qui pèsent sur l'une de ces composantes ou sur la capacité à les articuler constituent des menaces pour la transmission. En modifiant la définition formelle du risque de catastrophe, le risque d'urgence lié au patrimoine culturel immatériel peut être défini comme une fonction de l'interaction entre la menace, comprise dans toutes ses dimensions, et la vulnérabilité d'un élément du patrimoine culturel immatériel, comprise en termes de chacune de ses modalités (communautés, lieux et savoirs) et de leur articulation. Un modèle général de risque de changement climatique, qui intègre les menaces qui pèsent sur toutes les composantes de la sauvegarde, y compris la pratique, la transmission, les moyens de subsistance et le lieu, sera important pour concevoir et à mettre en œuvre des mesures de sauvegarde adéquates et appropriées susceptibles de contribuer efficacement à l'adaptation au changement climatique.

1. Reproduit dans l’Entité du Patrimoine Vivant, 2022. [↑](#endnote-ref-1)
2. Voir des exemples dans Dekens 2007, Show et al. (eds) 2008, Galloway McLean 2009, Nakashima et al. (eds) 2012, Hiwasaki et al. (eds) 2018, Reyes-García (ed.) 2024; voir aussi la revue de littérature et l’appendice bibliographique, document LHE/24/EXP THEMA-CLIMA/4a [↑](#endnote-ref-2)
3. Bennoune 2020, paragraphe 21. [↑](#endnote-ref-3)
4. Adger et al. 2013, 113. [↑](#endnote-ref-4)
5. Kim 2011 ; Henderson et Seekamp 2018 ; Aktürk et Lerski 2021 ; Pearson et al. 2021. [↑](#endnote-ref-5)
6. Chatelard 2017. [↑](#endnote-ref-6)
7. Groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine 2019, tableau 6. [↑](#endnote-ref-7)
8. FAO 2015; FAO 2021; Dembedza et al. 2022; Deacon 2023. [↑](#endnote-ref-8)
9. Kurin 2007, 12. [↑](#endnote-ref-9)
10. Reyes-García (ed.) 2024. [↑](#endnote-ref-10)
11. Reyes-García et al. 2019. [↑](#endnote-ref-11)
12. Nakashima et al. (eds) 2012. [↑](#endnote-ref-12)
13. Wagner (ed.) 2023. [↑](#endnote-ref-13)
14. Kelman et Gaillard 2010, 29; Kelman et al. 2015. [↑](#endnote-ref-14)
15. Service de contrôle interne (IOS) 2021, 2.3, para. 42; UNESCO 2017b; 2019. [↑](#endnote-ref-15)
16. Morel and Ammerveld 2021, Nikolakis et al. 2022 [↑](#endnote-ref-16)
17. Kirshenblatt-Gimblett 2004, 61 ; voir aussi ICCROM 2018, 118. [↑](#endnote-ref-17)